

Fonctionnement des ateliers pédagogiques du *Förderverein* Année scolaire 2019/2020

Définition :

- Activités périscolaires proposées par des intervenants extérieurs à l'établissement au sein de l'école de Giesing, concernant les élèves de maternelle et de l'élémentaire.
- Cours de religion pour les élèves de l'élémentaire

Ces ateliers sont une activité du *Förderverein*, association de soutien de l'établissement qui en assure la gestion administrative et financière et qui fait l'objet d'une convention.

1/ Pré-inscription des élèves aux ateliers (2 ateliers maximum par enfant !):

Préinscriptions : 11 - 13 septembre 2019

Le 06.09, un tableau synthétique des ateliers et leurs descriptions seront diffusés sur le site internet de l'établissement www.lycee-jean-renoir.de (onglet « Primaire », rubrique « périscolaire ») et affichés à partir du 11.09 à l'entrée centrale de l'école primaire.

Début des ateliers : semaine 40 (30 septembre - 04 octobre 2019)

Fin des ateliers : semaine 25 (15 - 19 juin 2020)

Les parents intéressés devront préinscrire leurs enfants aux ateliers directement auprès des intervenants, soit par téléphone, soit par e-mail. **Merci de ne pas contacter les intervenants avant le 11.09 !** La date de prise de contact n'est pas un critère de sélection déterminant. Les familles recevront la réponse (positive ou négative) au plus tard le 18.09.2019.

2/ Coûts de l'atelier :

Les parents payent leur participation financière directement à l'intervenant et **s'engagent pour l'année**. Pas de remboursement en cours d'année en cas d'abandon ! Pas de nouvelles inscriptions en cours d'année !

Une cotisation de 5,00 € par enfant par année scolaire est incluse dans ce prix et reversée par l'intervenant au *Förderverein*.

3/ Prise en charge et sortie des élèves :

Tous les ateliers commencent à 14h05 et finissent à 16h00, temps de déplacement vers les salles et passage dans les vestiaires (ateliers sport) compris.

L'intervenant s'engage à prendre en charge les élèves de son groupe au point de rencontre fixé par l'école (halls du rez-de-chaussée ou du premier étage) à 14h05. Les enfants sont sous sa responsabilité jusqu'à 16h00.

- Les enfants inscrits à l'étude sont sous la responsabilité de leur surveillant de l'école primaire jusqu'à ce qu'ils aient rejoint le point de rencontre.
- Les enfants non-inscrits à l'étude quittant normalement à 14h05 ne sont plus sous la responsabilité de l'école mais sous celle des parents jusqu'à ce qu'ils aient rejoint l'animateur et soient alors pris en charge par celui-ci. Les parents ne doivent pas se déplacer mais rester joignable pour pouvoir les contacter en cas d'absence de l'enfant à l'appel.

A la fin de l'atelier, l'intervenant est chargé de diriger les élèves inscrits à l'étude/la garderie vers leurs salles et de raccompagner les autres élèves vers la sortie.

Les enfants de GS doivent être récupérés par un adulte **nommément désigné** par les parents sous forme écrite.

INFORMATION IMPORTANTE :

Tout au long de l'année, les parents sont tenus de signaler toute absence de leur enfant (maladie, rendez-vous, fêtes d'anniversaires...) directement à l'intervenant de l'atelier ! L'école n'est pas tenue de faire passer l'information !

Le directeur se réserve le droit d'annuler une séance en cas de besoin exceptionnel de la salle en cours d'année.

En cas d'absence de l'intervenant ou de fermeture exceptionnelle du gymnase, les séances annulées seront rattrapées en fin d'année scolaire dans la mesure du possible.